

FICHE 21

RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL, UNE RÉVOLUTION SOCIALE, ÉCONOMIQUE, ÉCOLOGIQUE ET FÉMINISTE

La CGT propose et ce qui existe aujourd'hui

Une révolution sociale

Les 32 heures sont d'abord un projet de société visant à mieux redistribuer en temps (et en salaires) les richesses créées par les travailleur·euses... aux travailleur·euses.

Les modalités et la baisse du temps de travail sont imposés par le patronat à des millions de salarié·es: temps partiel subi, amplitude horaire incompatible avec une vie privée, familiale et personnelle, travail de nuit, du dimanche, contrats précaires, chômage partiel et bien entendu chômage de masse. Étrangement, ce débat est toujours enterré par le patronat, car il implique la question du financement de ces réductions ou modalités du temps de travail imposés aux salarié·es.

Ce sont en effet les salarié·es et les contribuables qui les financent, et qui en subissent les conséquences. Le risque n'est donc plus supporté par les « entrepreneur·euses » – en réalité les actionnaires – mais par les salarié·es, les contribuables et plus généralement les citoyen·nes.

Aborder la question de la réduction légale du temps de travail c'est remettre le débat à sa vraie place : quelle redistribution des gains de productivité et des richesses ?

Nous revendiquons que ces richesses servent à améliorer la vie des salarié·es, leurs conditions de travail, leurs salaires et leur santé, pour leur permettre de mieux vivre dans et hors de l'entreprise.

Par exemple dans le champ fédéral, les gains de temps liés à la transformation numérique doivent être l'occasion de revendiquer la baisse du temps de travail ; cette revendication est une alternative aux suppressions d'emplois publics qui ont suivi, jusqu'à présent, les dématérialisations. De même dans le privé, l'automatisation de la production et ses gains en matière de productivité, doivent permettre de reprendre la main sur la force de travail des travailleur·euses, et de revendiquer de travailler moins en gagnant plus.

Si le modèle capitaliste de privatisation des moyens de production est à repenser totalement, la société actuelle doit aborder l'angle d'une ère de loisirs, de culture et de bien être pour tous et toutes. Une véritable réduction du temps de travail permettrait d'améliorer les conditions de travail des personnels salariés, tout en améliorant la protection de la santé des femmes et des hommes ainsi que celle de l'environnement.

Les gains de productivité doivent être affectés en priorité vers la formation tout au long de la vie, les activités associatives, les contributions civiles, le développement personnel et l'accès à la culture : il nous faut mettre en place un nouveau projet de société, qui nécessitera donc un engagement citoyen sur l'ensemble de ces sujets.

Une révolution économique

À l'inverse de la logique compétitive, la réduction du temps de travail appliquée à l'ensemble de l'économie permet de soutenir la demande et profite à tous et toutes par la réduction du chômage. Des personnes qui touchent aujourd'hui une allocation-chômage, le RSA ou les minima sociaux retrouveraient un emploi et auraient donc un supplément de revenu. Assorti à une situation stable (CDI), ce supplément de revenu à des ménages modestes relancerait la consommation et donc la demande. Celle-ci pourrait d'ailleurs exploser avec une politique d'augmentations de salaires dans un deuxième temps pour tous les salarié·es. Comme pour toute politique de relance, pour qu'elle soit efficace, elle s'adresse à des biens et services fabriqués en France, sous peine de gonfler les importations et donc creuser notre déficit commercial. La réduction du temps de travail doit donc s'inscrire dans un projet plus global et implique notamment une politique de réindustrialisation du pays.

Si la baisse du temps de travail est compensée par des embauches avec un salaire mensuel constant, cela va entraîner une augmentation de la masse salariale. Si rien ne change à part cette augmentation de la masse salariale, cela signifie que la part des salaires dans la valeur ajoutée augmente. Les 32 heures rejoignent la revendication d'un meilleur partage de la valeur ajoutée. Ce supplément de masse salariale va certes correspondre à une hausse des coûts de production, et par symétrie à une baisse des profits des entreprises, mais pour rappel, les profits sont utilisés soit en investissements, soit en rémunération des actionnaires. Depuis les années quatre-vingt, la part des profits a fortement augmenté au détriment des salaires. Pourtant l'investissement a stagné, c'est seulement la rémunération des actionnaires qui a explosé. Il s'agit donc de revendiquer un mouvement inverse, c'est-à-dire une réduction des dividendes afin d'augmenter la part des salaires dans la valeur ajoutée.

Pour compenser l'augmentation de la masse salariale et/ou inciter les entreprises à embaucher, l'État peut consentir à une modulation de l'imposition en fonction du comportement de l'entreprise. En contrepartie d'une diminution du temps de travail avec une conditionnalité stricte d'embauche et d'augmentation du taux horaire de rémunération, une modulation du taux d'impôt sur les sociétés peut être envisagée. Pour les finances publiques, le coût de cette baisse d'impôts est en partie compensée par la baisse du chômage et donc des dépenses en termes d'allocation chômage. Notre revendication des 32 heures rejoint ici celle de la conditionnalité des aides publiques aux entreprises.

De la même façon, la réduction du temps de travail ne peut pas se faire dans le secteur public dans une logique austéritaire, au risque de reproduire les erreurs des 35 heures, c'est-à-dire une réduction du temps de travail à moyens constants, qui ne repose que sur l'intensification du travail et sur très peu d'embauches. D'autres éléments comme la mise en place d'un protectionnisme solidaire (harmonisé au niveau européen idéalement), de clauses sociales et environnementales dans les contrats publics sont des éléments qui peuvent permettre de protéger les entreprises françaises d'une concurrence déloyale qui est un frein au progrès social. De manière générale et sans grande surprise, c'est l'intensification de la concurrence, y compris au niveau européen, le dumping fiscal et social qui rend la tâche du progrès social, y compris celle de la réduction du temps de travail, plus difficile. On sait que dans le discours patronal, la question de la concurrence étrangère se posera fortement pour décrédibiliser cette révolution du temps de travail. Les 32 heures doivent donc permettre de rejoindre la revendication de normes sociales européennes et internationales et doivent nécessairement être pensées en articulation d'un projet de rupture plus vaste.

Pour conclure, sans tenir compte d'éventuelles exonérations ou autres aides, la réduction du temps de travail suivie d'embauches conséquentes serait une aubaine pour les finances publiques et donc le renforcement des administrations de l'État. En effet, le chômage « coûte » cher, qu'il s'agisse des allocations-chômage ou minima sociaux, des dépenses induites par le chômage (dépenses de santé plus importantes par exemple) ou encore du manque à gagner en termes de cotisations sociales, de TVA, etc.

Or une étude macro-économique réalisée par ATD Quart Monde en 2017 évalue le coût pour la collectivité nationale du chômage d'exclusion dans une fourchette minimum de 16 à 19 000 euros par personne et par an.. 1 million d'emplois créés correspondrait donc à un surplus budgétaire de 20 milliards d'euros annuel pour les finances publiques. Ce qui correspondrait à l'embauche de plus de 400 000 fonctionnaires, qui correspond à peu de chose près au besoin d'embauches de fonctionnaires induit par la réduction du

temps de travail raté pour la fonction publique en 2002.

Une révolution féministe

Il existe peu d'études sexuées sur les conséquences des lois Aubry, mais celles qui sont sorties ont montré que l'usage des 35h a accompagné, voire renforcé les différences de genre.

D'un partage des tâches dans le couple...

L'index européen d'égalité de genre de 2017 montrait que les inégalités liées au temps persistaient et même qu'elles augmentaient : « Le temps est source d'inégalité massive entre les femmes et les hommes. »

Le partage du temps domestique et familial entre les femmes et les hommes est indispensable pour éviter qu'il ne repose exclusivement sur les femmes.

Lors du passage aux 35 heures, l'Institut national d'études démographiques (INED) a mesuré que le temps moyen consacré aux tâches domestiques avait augmenté de douze minutes par jour chez les hommes. Si ce progrès demeure très relatif, notamment en matière de charge mentale, qui repose encore en majorité sur les femmes, la baisse du temps de travail participe toutefois à l'amélioration du partage des tâches entre les sexes.

Sur d'autres études, on a constaté que les femmes ont plus tendance à prendre une journée de RTT le mercredi afin de s'occuper des enfants, ou demander à travailler moins par jour (7 heures) et finir plus tôt, pour aller chercher les enfants à l'école le soir. A l'inverse, les hommes utilisent généralement leur temps libre pour du « temps pour soi » au détriment des tâches domestiques dévolues aux femmes.

Sans accompagnement de la RTT, sans une politique publique volontariste de partage des tâches parentales et surtout ménagères, la RTT ne sera pas un outil d'émancipation pour les femmes, mais ne fera que perdurer les inégalités entre les femmes et les hommes, ne permettant pas à celles-ci d'occuper les emplois qu'elles voudraient au sein de l'entreprise, ni à ceux-ci de prendre du temps pour s'occuper de leur maison.

... à une véritable égalité sociale et économique

À l'inégalité sociale au travail, s'ajoute l'inégalité dans la vie, du fait d'une répartition de ces responsabilités familiales et domestiques déséquilibrée, des violences ou encore des stéréotypes. Si par exemple, les femmes sont plus nombreuses à prendre un congé parental, c'est du fait des stéréotypes, mais aussi par calcul économique. Lutter contre les inégalités salariales constitue donc un levier pour favoriser l'égalité dans la société.

Selon l'Insee, la différence de temps de travail est la première cause des 28 % d'écart salarial entre hommes et femmes. Cet écart se répercute sur la retraite et explique l'essentiel des 40 % d'écart de pension entre les hommes et les femmes.

L'enjeu d'une nouvelle réduction du temps de travail pose donc la question du partage du temps dans les couples et cet objectif des 32 heures hebdomadaires aurait également une incidence sur les temps partiels imposés, en permettant à de nombreuses femmes d'accéder à un temps plein.

Une révolution écologique

Les enjeux environnementaux et sociaux nous poussent à repenser en profondeur notre modèle de société. Sous la double contrainte de l'urgence climatique et des failles béantes de nos systèmes actuels, les consciences s'éveillent progressivement. Parallèlement, les chocs mondiaux qui dérèglent les chaînes d'approvisionnement et menacent notre autonomie exigent impérativement une transition vers un nouveau paradigme économique, circulaire et relocalisé.

Répondre aux besoins humains...

Il faut donc réinventer nos occupations autour d'un modèle économique soutenable, en tenant compte du caractère fini des ressources naturelles. Certain-es acteurs et actrices de la transition écologique abordent cette question sous l'angle de la décroissance, dont l'une des composantes centrales est la réduction des heures travaillées.

Pour la CGT, c'est l'occasion de regarder le travail humain comme l'un des champs majeurs du développement humain de la préservation du vivant et non de leur mise en péril, pour repenser notre modèle de développement, afin d'être, comme à d'autres moments ou périodes de notre histoire, des bâtisseur·euses.

Trop souvent, les travailleur·euses sont les passager·ères clandestin·es du débat sur les orientations stratégiques qui sont décidées par les seuls actionnaires ou gouvernements. Pourtant, seule l'implication des salarié·es permettra de dépasser les oppositions entre le social et l'environnemental et de protéger l'emploi.

En 2020, la très pilotée, « Convention citoyenne pour le climat » proposait une réduction du temps de travail à 28 heures de travail par semaine dans un objectif de sobriété et de réduction de gaz à effet de serre. Elle s'initiait des travaux de l'économiste Jean Gadrey qui travaille depuis des années à des études sur une décroissance raisonnable de l'économie et les bénéfices de la réduction du temps de travail sur l'environnement. Cette résolution citoyenne se proposait d'être « en accord avec les objectifs de sobriété et de réduction des émissions de gaz à effet de serre et où les profits et la croissance ne sont plus les moteurs. La réduction du temps de travail, sans perte de salaire, est proposée pour aller vers ce nouveau modèle : sobriété, partage, justice sociale. Pour répondre pleinement à ces enjeux, nous devons consommer moins, produire moins et donc travailler moins. »

En effet, notre temps de travail a un impact direct sur notre environnement et notamment sur le réchauffement climatique. Cela s'explique par les déplacements quotidiens en voiture, mais également par la production de biens de consommation. Moins travailler permettrait de réduire notre utilisation de ressources.

Mais une telle évolution ne serait pas à elle seule vecteur de progrès au plan environnemental, ne serait-ce que du fait que les créations d'emplois en découlant pourraient elles-mêmes générer des émissions carbone. La réduction du temps de travail doit nécessairement prendre plusieurs formes, pour participer à une profonde transformation sociale. Il faut évidemment en parallèle développer des transports collectifs et de marchandises non polluants (ferroviaire notamment), investir dans la recherche en matière de technologies non polluantes, mettre en œuvre une politique de planification et d'aménagement du territoire, de réindustrialisation, de construction de logements sociaux, pour réduire l'éloignement domicile-travail et assurer l'équilibre des activités dans les territoires.

Réduire le temps de travail permet aussi de libérer du temps pour les activités d'intérêt général, réduit le stress au travail et est bénéfique pour notre santé.

...et mettre en œuvre une véritable reprise en main de notre travail

C'est aussi l'occasion de libérer du temps pour réfléchir et s'organiser sur les lieux de travail pour une toute autre production respectueuse des ressources et de l'environnement. En effet, les impératifs de la production capitaliste doivent être revus sous le signe d'une plus grande participation des travailleur·euses aux décisions stratégiques des entreprises et des administrations.

C'est dans ce sens que la CGT revendique l'instauration d'une démocratie de plein exercice au travail, avec du temps dédié, avec des droits et des pouvoirs nouveaux pour les salarié·es. Celles et ceux qui produisent les richesses sont légitimes à remettre en cause les actuelles finalités et modalités de l'organisation du travail, faute de quoi nous ne pourrions pas éviter des catastrophes sociales et écologiques qui pourraient bien devenir irréversibles.

Ce faisant, nous démontrons que les entreprises, administrations et établissements sont tributaires de notre ingéniosité. Le renforcement des moyens d'intervention des salarié·es dans les entreprises et administrations, notamment par l'élargissement des compétences des instances de représentation à la dimension environnementale des modes d'organisation du travail et aux finalités de la production, de son impact sur la biosphère et de son utilité pour la société (armes, produits chimiques,...) Cela nécessite le rétablissement des CHSCT et le renforcement de leurs moyens et prérogatives, avec en particulier un droit de veto dans le cadre des réorganisations et restructurations.



Les moyens pour y parvenir

Aux Finances, la Fédération se donne pour ambition :

- >> de lancer une campagne de masse dans le secteur public et semi-public sur une nouvelle réduction du temps de travail à 32 heures (tracts, questionnaire en ligne, RMIS, HMI),
- >> d'organiser un webinaire très large sur cette question,
- >> permettre aux agent-es avec les représentant-es élu-es du personnel, par la démocratie au travail et la démocratie sociale, de décider et de reprendre la main sur la manière dont la réduction du temps de travail doit être organisée pour peser dans les CSA et les formations spécialisées,
- >> de mettre en place un groupe de travail spécifique au sein de la direction fédérale pour étudier par administrations et établissements l'état du temps de travail actuellement,
- >> d'intégrer dans toutes les négociations sur l'égalité professionnelle, le principe d'une réduction du temps de travail favorable aux femmes, au travail et dans la vie,
- >> de revendiquer un retour à l'esprit des CHSCT, en interdirectionnel, avec des prérogatives élargies, tant en moyens, qu'en lien avec le Code du travail,
- >> profiter des prochaines discussions sur la semaine de 4 jours pour l'ouverture de négociations dans le public et semi public financier sur une nouvelle RTT.